



Date de mise à jour : 17 mars 2026

FOIRE AUX QUESTIONS

Table des matières

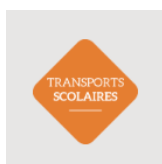
TS-5 Comment trouver l'arrêt le plus proche de mon domicile ?	2
TS-6 Comment trouver la fiche horaire d'un circuit ?	2
TS-7 Comment envoyer un mail via mon Portail Famille ?	3
TS-8 Comment résilier mon abonnement MOOJ! ?	4
TS-10 Mon enfant va être en stage, peut-il changer de circuit ?	5
TS-12 La Carte de mon enfant ne fonctionne pas, que dois-je faire ?	5
TS-13 Je suis famille d'accueil, comment se passe le paiement ?	5
TS-14 Mon enfant est interne, quel est le tarif ?	5
TS-15 Où puis-je trouver ma facture ?	6



FOIRE AUX QUESTIONS

TS-5 Comment trouver l'arrêt le plus proche de mon domicile ?

Sur notre site www.mooj.fr, dans la partie



cliquez sur



Dans un premier temps, renseignez :

- 1- Etablissement scolaire*
- 3- Votre commune*

Vous pouvez y ajouter votre adresse postale afin de situer plus facilement l'arrêt le plus proche comme dans l'exemple ci-après :

Le correspond à votre adresse

Les sont les différents arrêts possibles

En cliquant sur les arrêts vous pourrez connaître leurs noms :

TS-6 Comment trouver la fiche horaire d'un circuit ?

En suivant l'étape « **TS-5 Comment trouver l'arrêt le plus proche de mon domicile ?** » vous pourrez cliquer sur le qui correspond à l'arrêt que vous aurez choisi

Sur la 1^{ère} ligne vous retrouverez le numéro de circuit

Ce qui vous permettra de cliquer le lien correspondant à la fiche horaire



Date de mise à jour : 17 mars 2026

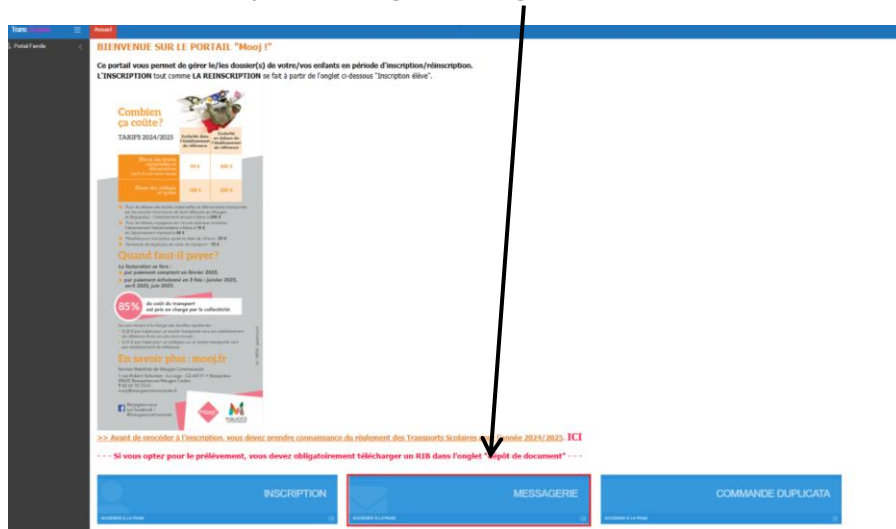
Lignes scolaires

FOIRE AUX QUESTIONS

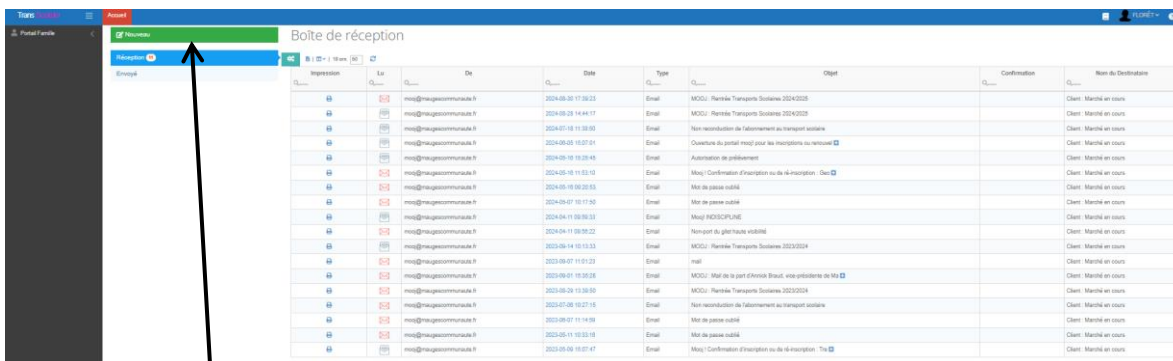
TS-7 Comment envoyer un mail via mon Portail Famille ?

Dans un premier temps, il faut se connecter au Portail Famille en cliquant sur le lien suivant : <https://maugescommunaute.anvergur.org/maugescommunaute/>

Une fois connecté, il suffit de cliquer sur l'onglet Messagerie :



Vous arrivez alors sur votre messagerie :



Cliquez sur **Nouveau** et rédigez votre message.



FOIRE AUX QUESTIONS

TS-8 Comment résilier mon abonnement MOOJ! ?

Pour désinscrire votre enfant des transports scolaires MOOJ, il vous suffit de remplir le [formulaire](#) de résiliation.

Cette demande doit être accompagnée de :

- 1- La carte de transport
- 2- Votre RIB si vous avez déjà réglé l'abonnement annuel
- 3- Un justificatif s'il s'agit d'une raison particulière (hospitalisation, ...)

Tout trimestre entamé est dû : les remboursements éventuels sont calculés sur la base des trimestres restants (le cachet de la poste faisant foi).

Rappel des trimestres pour l'année :

- **1^{er} trimestre :** du 1^{er} jour de la rentrée au 31 décembre, *annulation totale de l'abonnement sans frais si la carte est renvoyée avant le 15 septembre*
- **2^{ème} trimestre :** du 1^{er} janvier au 31 mars, *annulation des deux derniers trimestres si la carte est renvoyée avant le 1^{er} janvier*
- **3^{ème} trimestre :** du 1^{er} avril au dernier jour scolarisé, *annulation du dernier trimestre si la carte est renvoyée avant le 15 avril*

TS-9 Comment mettre en place une garde alternée ?

Si vous êtes organisés en garde-alternée (l'enfant est amené à emprunter les transports scolaires MOOJ! chez ses deux parents), le parent 1 doit procéder à l'inscription et cocher la case S'agit-il d'une garde alternée une semaine sur deux ?

Vous pourrez choisir l'arrêt de car au départ du domicile de chacun des parents dans l'onglet [Parents, Adresses et Arrêts](#)

L'abonnement annuel sera divisé en 2, une facture au nom de chacun des parents sera donc établie.

Vous ne recevrez qu'une carte au domicile du parent 1 (à conserver tous les ans jusqu'à la fin de la scolarité). Il s'agit d'une carte à badger à chaque montée dans le car. Elle contient une puce mémorisant les 2 trajets de votre enfant.

Si votre enfant n'a pas besoin du transport scolaire MOOJ! chez le parent 2, vous **ne devez pas** cocher la case

S'agit-il d'une garde alternée une semaine sur deux ?

Aucune réduction n'est mise en place s'il utilise le transport scolaire uniquement une semaine sur deux. L'abonnement annuel sera donc facturé au parent 1 qui sera seul utilisateur des transports.



FOIRE AUX QUESTIONS

TS-10 Mon enfant va être en stage, peut-il changer de circuit ?

Un élève inscrit au transport scolaire MOOJ! peut faire une demande de laissez-passer dans le cadre d'un stage si le circuit existe et sous réserve de place disponible. La demande est à faire au moins **15 jours** avant le début du stage.

TS-11 Mon enfant va accueillir un correspondant étranger, comment procéder ?

Le correspondant d'un élève inscrit au transport scolaire peut demander un laissez-passer sous réserve de place disponible. Ce laissez-passer est gratuit (dans la limite de 3 semaines, soit 15 jours d'utilisation maximum) et permet d'emprunter le même circuit que l'élève inscrit. La demande doit être faite par l'établissement scolaire au moins **30 jours avant** l'arrivée de celui-ci.

Un correspondant venant pour une année complète devra toutefois payer son abonnement au même titre qu'un élève classique.

TS-12 La Carte de mon enfant ne fonctionne pas, que dois-je faire ?

Si la carte de votre enfant est en bon état mais ne fonctionne plus lors de son badgeage, veuillez nous envoyer la photo recto et verso de sa carte de transport.

Si sa carte est cassée, coupée, poinçonnée ou pliée vous devez effectuer une demande de duplicata en suivant la procédure suivante :

[TS-3 Comment effectuer une demande de duplicata](#)

La demande de duplicata est payante.

Cependant, si votre enfant est inscrit depuis 4 ans, ce duplicata est gratuit.

TS-13 Je suis famille d'accueil, comment se passe le paiement ?

Si les frais de transport de l'enfant que vous souhaitez inscrire sont pris en charge par un organisme (foyer, association, Département), munissez-vous du document attestant de cette prise en charge, vous devrez le fournir lors de l'inscription pour ne pas avoir à avancer les frais de transport. Sans ce document, vous serez facturé personnellement.

TS-14 Mon enfant est interne, quel est le tarif ?

Le tarif de son abonnement est le même que pour les élèves externes ou demi-pensionnaires. Il n'y a pas de réduction tarifaire.





Date de mise à jour : 17 mars 2026

FOIRE AUX QUESTIONS

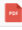
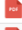

TS-15 Où puis-je trouver ma facture ?


Les factures sont consultables sur votre Portail Famille.
Pour cela, il vous suffit de vous connecter en cliquant sur le lien suivant :
<https://maugescommunaute.anvergur.org/maugescommunaute/>

Cliquez sur  et cliquez sur le nom/prénom de votre enfant.

Il vous suffit ensuite de cliquer sur l'onglet  vous retrouver les factures PDF :

- 1- De l'année pour le paiement en 1 fois
- 2- De chaque trimestre si vous avez opté pour le paiement en 3 fois :

N°	Pdf	Période	Détail	Date	Etat	N°	Montant	Montant total de la facture	Echéance
88149		Trimestre 3	Carte de transport :	10/06/2025	A payer	156029	60,00	60,00	25/06/2025
88148		Trimestre 2	Carte de transport	10/04/2025	Payee	156028	60,00	60,00	25/04/2025
88147		Trimestre 1	Carte de transport	10/01/2025	Payee	156027	60,00	60,00	25/01/2025

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur  pour télécharger vos factures.